

04.11.2015 – 09:00 Uhr

Migros augmente les salaires jusqu'à 0.5 pour cent

Zürich (ots) -

Le groupe Migros et ses partenaires sociaux et conventionnels (la Société des employés de commerce et l'Association suisse du personnel de la boucherie) sont convenus de procéder à un relèvement de la masse salariale oscillant entre 0 et 0.5% au 1er janvier 2016. Comme l'évolution du coût de la vie calculée sur un an est négative, les négociations salariales intervenues déboucheront sur un renforcement du pouvoir d'achat des collaborateurs Migros. Le résultat de l'accord passé vaut pour l'ensemble des membres du personnel et branches soumis à la Convention collective nationale de travail du groupe Migros.

Les augmentations de salaires des collaboratrices et des collaborateurs sont accordées individuellement selon la fonction et la performance, en tenant compte des besoins structurels de l'entreprise.

Depuis 2002, Migros a augmenté les salaires de son personnel de 23.25% en chiffres absolus, soit une hausse de 17.35% en termes réels.

Contact:

Fédération des coopératives Migros

Monica Glisenti, cheffe Corporate Communications, tél. 044 277 20 64,

monica.glisenti@mgb.ch

Tristan Cerf, porte-parole, tél. 044 277 24 98, tristan.cerf@mgb.ch

Association suisse du personnel de la boucherie

Giusy Meschi, Directrice, tél. 079 669 69 01, meschi@mpv.ch

Société des employés de commerce

Karin Oberlin, Responsable Partenariat Social, tél. 078 771 48 09,

karin.oberlin@kvschweiz.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000968/100780000> abgerufen werden.